

Besançon: les travailleurs organisent la résistance à l'usine Rhodiaceta

(De notre correspondant à Besançon Pierre Lanz)

A Besançon, où les ouvriers des petites usines ne gagnent souvent que 2 F de l'heure, les travailleurs de la Rhodiaceta semblent des privilégiés. Depuis son installation en 1955 à la place des vieilles usines de rayonne, l'usine, en constant développement, exerce une forte attraction sur la main-d'œuvre ; elle emploie actuellement plus de 2.000 personnes ; c'est la première entreprise de la ville et ses feuilles de paye font rêver : l'O.S. touche environ 700 F par mois et le manoeuvre y dépasse toujours 500 F. Et pourtant, ce sont ces nantis qui ont fait une heure de grève le 6 mars pour réclamer une quatrième semaine de congés payés.

Resserrée entre la montagne et le Doubs, la grande usine neuve, brillamment éclairée la nuit, a belle apparence. Tout change lorsqu'on s'approche : la puanteur des polyesters qui permettent la fabrication des fils de Tergal (le lissage se fait ailleurs) rend l'atmosphère irrespirable ; et la société a cru bon de loger des ouvriers d'entretien tout près de l'usine ; ainsi, toute la famille peut vivre dans l'« ambiance ». Au début, lors de l'adaptation de la main-d'œuvre, les cadences étaient relativement basses ; il fallait deux ouvrières pour un poste ; aujourd'hui, dans un atelier d'étirage, il y a un ouvrier pour deux métiers. La main-d'œuvre, venue de petites usines, de fromageries ou d'entreprises paternalistes était peu revendicative : 40 % des ouvriers habitent la campagne environnante. Ainsi la direction a-t-elle pu imposer une stricte discipline (trois jours de mise à pied pour avoir fumé dans les w.-c). Pour devenir chef d'équipe à la Rhodiaceta il faut montrer patte blanche, d'où la disparition des partis politiques de certains ouvriers qui voulaient « monter ». Les syndicats ne peuvent se réunir à l'intérieur de l'usine.

Les conditions de travail sont épuisantes. La Rhodia est la seule entreprise de Besançon à pratiquer les 3/8. avec changement d'horaire tous les trois jours, afin, dit-on, de diminuer l'absentéisme pour l'équipe de 4 heures du matin. Il est donc impossible de se réadapter en si peu de temps au nouveau rythme du sommeil. Peu importe, puisque cela ne dure pas longtemps... Mais au bout de la semaine, le temps de sommeil a été très, fortement diminué. Les jeunes sont profondément victimes de ce déséquilibre ; ils tentent souvent de mener une vie « normale », de ne pas sacrifier trop leur vie familiale, et se refusent à

prendre conscience de leurs besoins de sommeil. L'horaire hebdomadaire est de 42 heures (44 et 48 pour les ouvriers de jour, une minorité) avec 48 heures de repos consécutif tous les neuf jours : mais ce repos commence à 4 heures du matin et cela ne fait qu'une nuit normale avant de reprendre à 4 heures la nuit suivante.

Dans la filature, l'atmosphère de l'atelier où travaillent 10 % des ouvriers varie entre 36 et 42°, avec une forte humidité ; pendant les grands froids, l'air n'y était pas renouvelé : cela puait encore plus.

« Au début, disent les ouvriers, on apprécie les horaires incommodes, mais relativement restreints, les 48 heures de repos. Mais, au bout de deux ans, on ne tient pas le coup, à cause de la fatigue, de la chaleur, de la discipline, des cadences. » La direction ménage d'ailleurs la santé des ouvriers : un ouvrier est renvoyé chez lui s'il paraît trop fatigué le matin pour le service de 4 heures ; mais cette sollicitude ne va pas jusqu'à lui payer son salaire ce jour-là...

C'est pourquoi les ouvriers ont suivi à 90 % l'ordre de grève lancé par la C.G.T. (qui est d'ailleurs minoritaire à la Rhodia de Besançon : au comité d'entreprise, pour le collège ouvrier, elle a trois sièges, la C.F.T.C. en a 4 et F.O. n'est pas représenté). A la réunion de Lyon des textiles artificiels, la C.G.T. et la C.F.T.C. avaient décidé une semaine d'action pouvant aller jusqu'à la grève. La C.F.T.C. de Besançon reproche à la C.G.T. de mal choisir son moment pour faire grève, d'entraîner les ouvriers dans des mouvements inopportuns, de réclamer trop de choses à la fois ; la C.G.T. répond que la C.F.T.C. ne veut entreprendre une grève que lorsque le patron est tout près de céder. Sans prendre parti dans ce débat, remarquons que cette polémique locale reflète toutes les difficultés de la tactique syndicale aujourd'hui. La C.F.T.C. considère que la C.G.T. entreprend trop d'actions, trop dispersées, alors qu'elle est favorable à des grèves moins nombreuses, mais plus longues, sur des objectifs précis ; d'où sa position au début du conflit minier. Mais l'unité des ouvriers s'est faite dans le mouvement. Une nouvelle semaine d'action est prévue du 15 au 22 mars.

DERNIERE MINUTE. — Nous apprenons que la Rhodiaceta a décidé d'accorder la quatrième semaine sans contrepartie mais en dehors de la période légale des congés.

SOCHAUX: chez Peugeot conflit sur l'extension des congés payés

(De notre correspondant
 particulier dans le Doubs
 G. Meniaggy.)

PEUGEOT, à Sochaux, a la réputation d'être une « boîte dure ». L'année dernière, plusieurs délégués du personnel C.G.T. et C.F.T.C. ont été licenciés à la suite de débrayages. Cette année, un conflit oppose la direction aux trois syndicats C.G.T., C.F.T.C. et F.O., qui, depuis le 8 janvier, ont demandé l'ouverture de discussions sur la quatrième semaine de congés et qui pratiquent une étroite unité d'action (à noter qu'aux récentes élections des délégués du personnel, la C.G.T., qui représente 55 % des suffrages, a légèrement progressé au détriment de la C.F.T.C. et de F.O.).

Le 21 février, la direction avait décidé, sans aucune consultation préalable des organisations syndicales, de régler la question de la quatrième semaine de congés payés. Elle allongeait, à cette occasion, la durée journalière de travail d'un quart d'heure pendant quinze semaines et supprimait la plupart des congés d'ancienneté.

Dans la semaine qui suivait, les syndicats lançaient quatre mouvements de grève pour protester contre leur non consultation et contre la suppression, d'avantages acquis.

Ces mouvements étaient observés par 80 % environ du personnel, la caractéristique dominante de ce conflit étant la participation inhabituelle des mensuels à la grève. Il est vrai que la suppression quasi totale des jours d'ancienneté les touchait particulièrement, bien que la direction ait essayé de leur faire croire qu'ils ne perdaient pas grand-chose.

Le 6 mars avait lieu une marche de 3 km de Sochaux

à Montbéliard, marche à laquelle participaient 10.000 grévistes qui avaient débrayé deux heures et s'associaient par ailleurs à la protestation nationale contre la réquisition des mineurs. S'avançant sur toute la longueur de la chaussée, les manifestants scandaient leurs revendications : « La quatrième semaine sans conditions ! », « Peugeot peut payer ! », « Charlot, nos congés ! », « Bravo, les mineurs ! »...

A Montbéliard, une délégation intersyndicale, comprenant notre camarade Georges Minazzi, responsable cégétiste, remettait au sous-préfet une motion demandant l'ouverture de discussions paritaires, le respect des libertés syndicales, la quatrième semaine de congés sans aucune restriction, l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail

Le 7 mars, la direction répondait à la lettre des syndicats en leur proposant une entrevue pour le 13 mars, à condition que « d'ici là le travail soit normal ». Par ailleurs, la réponse patronale critiquait « la prise de position préalable contre le maintien du système appliqué deux ans et contre tous aménagements de l'horaire de travail, même à titre seulement temporaire et limité à l'époque où les nécessités commerciales l'imposent ». On ajoutait qu'il n'y avait « pas de possibilité de revenir sur les principes essentiels » d'attribution de la quatrième semaine.

Souhaitant notamment ce passage, les syndicats publiaient un communiqué dans lequel ils « jugeaient utile de maintenir leurs mots d'ordre de grève pour la journée du 8 mars ».

Cette grève était très suivie par le personnel ouvrier, mais on notait un fléchissement chez les mensuels.

Depuis lors, la commission paritaire s'est enfin réunie et, à l'heure où nous écrivons, la direction a proposé de reconduire pour 1963 le système appliqué en 1962, y compris les congés d'ancienneté. La contrepartie de la valeur de la quatrième semaine, évaluée à 1,5 %, serait versée sous forme de salaires à partir d'avril, en même temps que l'augmentation de 2 %. Cependant, la direction subordonne cette mesure à l'accomplissement du programme de production et entend maintenir l'horaire hebdomadaire de quarante-sept heures et demie jusqu'à la fin juin, pour compenser, dit-elle, « les baisses de production occasionnées par les débrayages de ces dernières semaines ».

La parole est aux syndicats.

La Rochelle : les marins pêcheurs en grève

(De notre correspondant à La Rochelle, M. Bouscasse.)

AVEC une majorité d'environ 90 p. 100 des présents, les marins pêcheurs du port de La Rochelle ont décidé une grève illimitée à

partir du 16 mars afin d'obtenir différentes améliorations : droit aux congés payés pour les marins aux parts, 5 heures de repos à terre au lieu de 4 h par 24 heures de mer (ce qui ne faisait que 48

heures de repos pour 12 jours de mer ; 12 jours de travail harassant avec souvent moins de 6 heures de sommeil et sans dimanche ni jours de fête) ; revendication de la 4^e semaine de congés payés pour

ceux qui ne sont pas à la part.

Les armateurs rochelais ont été surpris de cette unanimité et ont dénoncé ce qu'ils appellent une « grève politique » du fait de la grève des mineurs ; certes, nos camarades marins ont été stimulés

par le magnifique exemple des mineurs et par la volonté de tous les travailleurs de reprendre au patronat ce qui leur avait été grignoté aux belles heures de la très sociale V^e République. La solidarité des travailleurs rochelais avec

leurs camarades mineurs n'est pas un vain mot, comme l'ont montré notamment les mineurs en versant au fonds de solidarité près de 7.000 francs.

DIJON : quand la moutarde monte au nez des Dijonnais

(De notre correspondant à Dijon)

LE vendredi 15 mars, la journée commença par la grève des cheminots bourguignons, qui fut suivie à la quasi-unanimité.

Ici, comme sur le plan national, l'unité fut réalisée et, de ce fait, l'ampleur a été telle que, dès la première heure, le trafic a été entièrement paralysé.

Dans l'après-midi, un grand meeting fut organisé à la Bourse du travail, dont on confia la présidence au secrétaire des cheminots C.F.T.C. Dupont, entouré de Bruyère (C.F.T.C.), Roussel (C.G.T.), Mougin, des cadres C.G.T., Baudin (F.O.), Poinard (F.O.-Cadres), Martin (F.G.A.-A.C.) et Mogneret (F.G.A.-A.C.).

Divers orateurs ont pris la parole, réclamant notamment :

— la continuité de la commission mixte du statut dans ses attributions et plus particulièrement dans celle de délibérer en matière de salaires ;

— relèvement des salaires, qui sont en retard de 11 % sur le coût de la vie ;

— l'amélioration du P4 qui traite de l'organisation du travail ;

— diminution des heures de travail.

De plus, ils se sont élevés contre la politique économique et sociale du gouvernement.

A l'issue de la réunion, une motion a été adoptée par les grévistes présents, dont voici le texte :

« Poussés par la décision arbitraire du gouvernement, substituant à la commission du statut un comité dit « des sages », et bafouant ainsi les engagements pris, les cheminots exécution et maîtrise, F.O., C.G.T., C.F.T.C., F.G.A.-A.C., à l'appel de leur fê-

dération, observent ce jour un arrêt de travail de 24 heures.

« Ils exigent la reprise immédiate du contact avec la commission mixte du statut pour discuter des questions ci-dessous :

« — Pour la remise en ordre des salaires et, dans cette attente, le paiement d'un acompte uniforme ;

« — L'abrogation pure et simple de la réforme de mai 1960 et mise en place d'une nouvelle structure de rémunération ;

« — Le retour à la semaine de 40 heures ;

« — Suppression des abattements de zone ;

« — L'octroi de 30 jours de congés.

« Ils se déclarent prêts à réagir immédiatement et dans l'unité à toute atteinte au droit de grève et aux libertés syndicales. »

Pour conclure, un cheminot m'a dit : « Au lieu d'une force de frappe inutile comme la ligne Maginot, de Gaulle ferait mieux d'amputer le budget militaire de 25 % et tous nos problèmes seraient résolus. »

Dans la matinée, le personnel de Tréfinmétaux débraya, entre 11 heures et 11 h. 15, à 90%, pour obtenir :

— l'augmentation des salaires et des appointements de 20 centimes de l'heure ;

— la quatrième semaine de congés payés ;

— la retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes ;

— la réduction du temps de travail sans perte de salaire.

Les temps étant très durs, les Dijonnais s'agitent. Il est vrai que dans le pays de la moutarde...

LORIENT : premiers succès

(De notre correspondant à Lorient, R. Dervout.)

Le lundi 28 janvier 1963, à l'appel du syndicat C.G.T., 20 ouvriers des Miroiteries de l'Ouest, à Lorient, se sont mis en grève pour obtenir une

augmentation de salaire justifiée par la hausse constante du coût de la vie.

Les pourparlers préalables ayant échoué sur la base d'une

augmentation de 20 à 30 AF de l'heure réclamée par l'organisation syndicale, les ouvriers ont engagé une lutte revendicative qui a duré *une semaine.*

Ils ont repris le travail le 4 février après avoir obtenu de l'entreprise : 6 à 10 AF de l'heure selon la catégorie, à compter du 1^{er} janvier, et promesse ferme d'un relèvement de salaire identique à partir du 1^{er} mars. A noter que les 8 ouvriers de la succursale de Quimper ont débrayé de la même manière et que la bataille a été menée avec fermeté pour l'en-

semble du personnel sans défaillance. Il reste à obtenir le paiement intégral des jours fériés et l'octroi d'une quatrième semaine de congés payés.

Gageons que nos camarades des Miroiteries de l'Ouest, à Lorient et Quimper, qui ont fait preuve d'un grand courage et d'une compréhension étonnante des problèmes de l'heure, sauront le

cas échéant prouver au patronat qu'ils n'entendent pas être bernés.

Rendez-vous est donc donné au printemps pour constater la bonne ou la mauvaise foi des dirigeants des Miroiteries de l'Ouest dont le siège se trouve à Angers.

Le P.S.U. se place résolument au côté des camarades en lutte pour la satisfaction de leurs *légitimes revendications*.